

Compte rendu de la séance ordinaire du 25 juin 2021

Présents : HAMM Ernest, RICHERT Frédéric, MOTSCH Grégory, LOUTRE Franck, ELLMANN Pierre, GEORGES Martine, GEORGES Michel, MAHDADI Jordan

Absents excusés : MARTIN Yannick

Absents : RICHERT Frédéric (présent à partir de la délibération n°2021_06_03), HECKEL Fanny (présente pour les points divers)

Procurations : ./.

Secrétaire de la séance : LONGFORT Aurélie

Public présent : 1 personne

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2022
- Embauche d'un agent en contrat aidé PEC pour le RPI
- Embauche d'un jeune dans le cadre du dispositif 400 jobs d'été
- Stagiaire en seconde Bac Pro : gratification
- Budget 2021 : Décision modificative
- Modification des commissions communales
- Modification des membres de la CAO (commission d'appel d'offres)
- Décisions du Maire
- Divers - informations

Le Maire ouvre la séance à 19 h 50.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 7 mai 2021 en signant le registre des délibérations.

Délibérations du conseil :

Délibération n° 2021 06 01 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie LONGFORT, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2021 06 02 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} Janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature ;

Vu l'avis favorable du comptable public ;

Considérant que la Commune de Berling s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2022 ;

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local ;

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1^{er} Janvier 2015 dans le cadre de la création des Métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales et y compris les plus petites Communes ;

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux Régions ;

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires ;

Qu'ainsi :

- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Considérant que le passage à la M57 oblige également la collectivité à adopter un règlement budgétaire et financier ;

Que cette nouvelle norme comptable s'appliquera au(x) budget(s) M14 de la Commune de Berling

Après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune de Berling ;
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- S'engagera à adopter le règlement budgétaire et financier au plus tard lors du renouvellement de l'assemblée délibérante, soit en 2026 en l'état actuel.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

M. Frédéric RICHERT entre en séance à 20 h.

Délibération n° 2021 06 03 : Embauche d'un agent en Contrat aidé PEC pour le RPI

Le Maire expose à l'assemblée qu'en raison de la fermeture d'une classe de maternelle à Metting, l'école de Berling accueillera des élèves de grande section à compter de la rentrée de septembre 2021. Il est donc nécessaire d'embaucher l'aide maternelle actuellement en contrat aidé à Metting. Dans le cadre du plan "1 jeune, 1 solution", l'agent bénéficiera d'un contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétences), subventionné à 65% pour 30 heures de travail hebdomadaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, autorise le Maire :

- à embaucher un agent en contrat aidé PEC, pour une durée de travail hebdomadaire de 30 heures, avec une rémunération sur la base du SMIC en vigueur;
- à renouveler son contrat autant que défini par l'état;
- à refacturer trimestriellement le salaire, charges comprises, après déduction de la subvention, aux communes membres du RPI de Berling, Hangviller, Metting et Veschein, au prorata du nombre d'élèves scolarisés.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2021 06 04 : Embauche d'un jeune dans le cadre du plan "400 jobs d'été pour les jeunes"

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du plan "400 jobs d'été pour les jeunes", la commune a l'opportunité d'embaucher un jeune de 17 à 25 ans à temps plein pour un mois pendant la période d'été. Le salaire sera entièrement remboursé, sous forme de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire :

- à embaucher un jeune dans le cadre du plan "400 jobs d'été pour les jeunes", pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures, pour un mois sur la période d'été 2021, avec une rémunération sur la base du SMIC en vigueur;

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 1

Délibération n° 2021 06 05 : Stagiaire en seconde Bac Pro : gratification

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un élève en seconde Bac Pro systèmes numériques est actuellement en stage à la mairie pour une durée de 6 semaines, du 25 mai au 2 juillet 2021.

Les tâches qui lui ont été confiées sont les suivantes : réorganisation et mise à jour du site internet de la commune, préparation du bulletin municipal et diverses tâches administratives.

En remerciement pour son travail, le Maire propose de lui verser une gratification.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser à M. Lorenzo LONGFORT, une gratification de 200€ net.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 1

Délibération n° 2021 06 06 : Budget 2021 : Décision modificative

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder au réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

	Article/chapitre à débiter (-)	Montant	Article/chapitre à créditer (+)	Montant
Fonctionnement	Dépenses imprévues (022)	- 5 000 €	Maintenance (6156)	+ 2 400 €
	Remboursement à d'autres organismes (62878)	- 3 000 €	Autres emplois d'insertion (64168)	+ 5 600 €
Total		- 8 000 €		+ 8 000 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, vote la transaction.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2021 06 07 : Modification des commissions communales

Suite à la démission de Mme Cinthia JAECK de son poste de Conseillère Municipale, le Maire annonce à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier la liste des membres des commissions communales comme suit :

Commission Sociale :

Mme Cinthia JAECK est supprimée de la liste des membres.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2021 06 08 : Modification des membres de la Commission d'Appel d'offres

Suite à la démission de Mme Cinthia JAECK, il est nécessaire de la remplacer en tant que membre titulaire de la CAO.

Vu l'article L2541-8 du code général des collectivités territoriales, compte tenu de la législation spécifique applicable en Alsace Moselle,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Après vote et dépouillement, a été proclamé élu membre titulaire : M. MAHDADI Jordan.

La liste des membres de la CAO se compose désormais comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. ELLMANN Pierre	M. LOUTRE Franck
M. GEORGES Michel	M. MOTSCH Grégory
M. MAHDADI Jordan	M. RICHERT Frédéric

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Décisions du Maire

- Acte pour l'échange de parcelles rue de la Scierie signé avec M. et Mme SCHMITT pour la continuité du projet "aire de rencontre et de stationnement" en face de la place de l'Eglise.

- Vente des terrains de la 2ème tranche du lotissement Hundert :

Acte de vente pour la parcelle section F n° 478 signé avec M. GROSCANG et Mme KURA le 21/05/2021.

- Décision d'urbanisme :

Déclaration Préalable : non opposition à M. GANTNER pour la pose d'une pergola signée le 14/05/2021 ;

Divers - informations

- Anniversaires - cadeaux aux aînés offerts par la commune :

BRUHL Yolande pour ses 70 ans

STEIBEL Roland pour ses 87 ans

WELSCH Marcel pour ses 70 ans

KARL Marie-Ange pour ses 70 ans

HAMM Willy, notre doyen, pour ses 89 ans

HOFFMANN Charles pour ses 70 ans

- Bois bourgeois pour les ayants droits : attribution de deux lots à 318.90€ pour 6 stères. Le Maire rappelle qu'il s'agit de bois de très bonne qualité et très facile à chercher ;

Mme Fanny HECKEL entre en séance à 20 h 50.

- Carte communale incompatible : compte-rendu de la réunion avec le représentant de la Direction Départementale des Territoires de Sarrebourg ;

- Suite à différentes remarques et demandes de plusieurs administrés, afin de respecter le bien vivre des villageois, le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite pendre un arrêté municipal pour limiter les nuisances sonores tels que tondeuses, débrousailluses et outils de jardin près des habitations. Il propose d'interdire ces travaux en dehors des horaires suivants : en semaine 8h-12h, 13h-20h ; samedi 9h-12h, 13h30-18h ; dimanche et jours fériés : interdit.

Exception - tolérance pour les jours de forte chaleur : semaine 7h-12h, 13h-21h.

La majorité s'y oppose et demande à laisser travailler ceux qui travaillent et ceux qui ont envie de travailler.

- Syndicat des Eaux de Wintersbourg : après maintes relances pour une dette datant de 2016 envers la commune, le Maire présente un courrier explicite retraçant les différentes procédures.

- Subventions accordées : Vieux Chemin AMISSUR 30 % 15 000 €

Eclairage public Ambition Moselle 20% 4 900 €.

Nous attendons encore la réponse de la Sous-Préfecture pour la subvention DETR.

- Compte-rendu de la réunion de la commission travaux du 21 juin 2021 :

- Travaux en cours et à réaliser :

- AFUA : Fin des travaux de viabilisation du lotissement 2ème tranche. Point sur les terrains restants à vendre ;

- Cimetière, aire de jeux, abri école : les devis sont signés, les travaux vont bientôt commencer ;

- Trottoirs rue Principale vers Pfalzweyer : les travaux d'assainissement eaux pluviales réalisés par la communauté de communes de Phalsbourg sont en cours de démarrage. A la suite, nous pourrons exécuter notre projet trottoirs ;

- Phase I : lot 1 démolition : suite des travaux en étude avec l'entreprise titulaire du marché et visites chez le maître d'œuvre.

Lot 2 : VRD aire de stationnement et potager verger : propositions au MO et étude pour réduire le montant des travaux.

- Rénovation de l'éclairage public en LED : analyse des devis et choix de l'entreprise à la réunion du 24 juin 2021 ;

- Vieux Chemin : l'étude est prête à démarrer.

- Commission sociale : Le Maire propose à la commission :

- le passage dans le village pour le concours des maisons fleuries.

- la distribution des brioches du 14 juillet lors de la fête du 13 au soir prévue par l'association Foyer Sport et Culture.

- d'étudier la demande de l'association de cirque voulant passer à Berling le 28 août 2021 pour un festival du cirque itinérant - spectacle vivant. L'association demande une participation de 500€ à la commune pour cette prestation gratuite pour les spectateurs.

- de faire venir un food-truck de temps en temps.

- d'organiser un vide-greniers. Les membres décident de le reporter à l'année prochaine.
- un groupement de commande de fleurs pour le printemps 2022 à proposer aux habitants.

- Cimetière : le Maire informe qu'il est nécessaire de continuer le suivi de la mise à jour des concessions commencé il y a une dizaine d'années par une conseillère municipale.

- Prochain Flash-info. Le Maire propose les différents points à communiquer : vaccins, vélocation office de tourisme, nuisances sonores, déjections canines, fermeture de la mairie été;

- Propagande élections Départementales et Régionales : signalement à la préfecture de problèmes de distribution des bulletins.

- Fermeture de la mairie : 16/08 au 01/09/2021

- Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue : le 10 septembre 2021

Compte-rendu établi par Ernest HAMM, Maire. Berling, le 29 juin 2021.

